

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-180
Occupation du domaine public
rue Léonie Delautel

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande en date du 28 juillet 2023 de Madame Mary-Louise STEWART ;

ARRETE

Article 1 : Madame Mary-Louise STEWART est autorisée à installer un échafaudage au droit du 14 rue Léonie Delautel en raison du nettoyage de sa toiture le 14 août 2023, et ce, pour une durée d'une semaine.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la Mairie de Montbard qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

Article 3 : Madame Mary-Louise STEWART, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.